



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 08 août 2016  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**Préavis N° 13/2016**

<p align="center"><b>DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA MISE EN SÉPARATIF DU SECTEUR DE LA PLACE DE LA GARE</b></p>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

---

Le présent préavis a pour but de soumettre à votre Autorité une demande de crédit en vue du remplacement de la conduite d'eau potable et de l'assainissement des conduites eaux claires (EC) et eaux usées (EU) à la Place de la Gare.

**2. CONTEXTE**

---

La Place de la Gare nécessite un assainissement total de ses équipements. Dans ce cadre, la municipalité souhaite revoir l'aménagement routier de ce secteur. La municipalité prévoit d'effectuer ces travaux en deux étapes, à savoir :

- Avant fin 2016 : Remplacement de la conduite d'eau potable et mise en séparatif ; Un simple tapis sera posé à l'issue des travaux.
- Printemps 2017: Réfection du carrefour et de la Place de la Gare.

Le second point fera l'objet d'un préavis qui vous sera soumis lors d'un prochain Conseil communal.

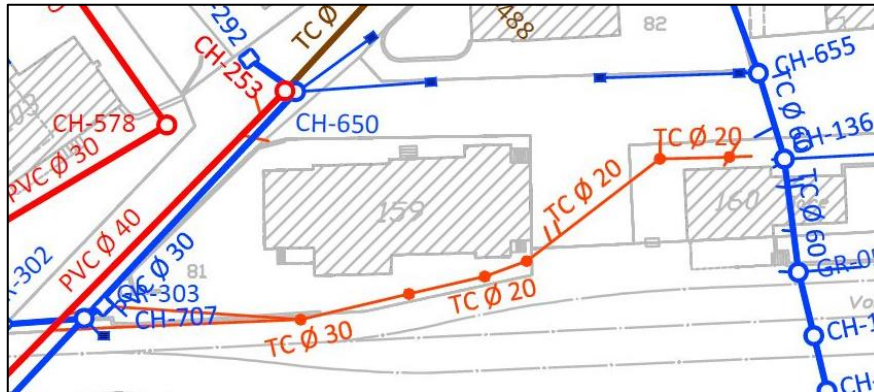
Cette manière de procéder permet notamment d'assurer l'accessibilité à la Gare et au Valrose durant cet hiver.

### 3. EGOUTS

#### 3.1 SITUATION ACTUELLE

Actuellement, le secteur de la Place de la Gare est assaini au moyen de deux conduites d'eaux claires permettant aux eaux de surface d'être acheminées directement à la Sarine, ainsi que le prévoit la législation en vigueur.

Les eaux usées quant à elles sont évacuées au moyen d'une canalisation laquelle est acheminée à la STEP de Rougemont via le réseau communal (cf. extrait de plan ci-dessous).



#### 3.2 PROJET

Le bureau Sabert a préparé un projet dans lequel les eaux claires et les eaux usées seront regroupées sous la voie de circulation (cf. plan ci-dessous).

#### 3.3 FINANCE

Un appel d'offre a été effectué par le bureau d'ingénieurs Sabert auprès de diverses entreprises locales. Il en ressort le devis suivant :

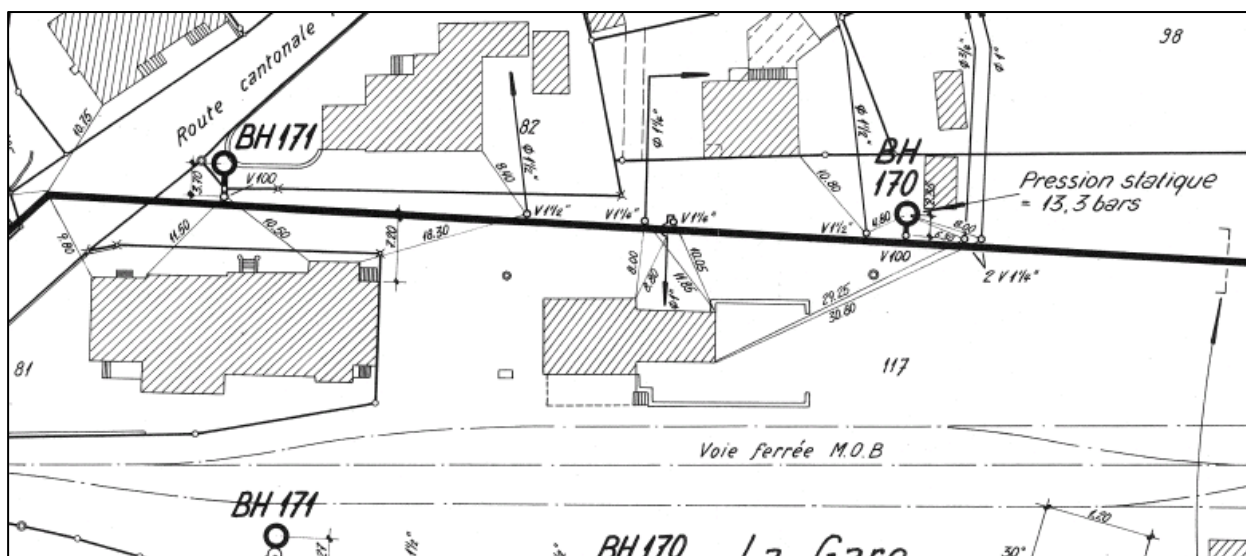
Mise en séparatif, y compris remise en état CHF 195'960.- TTC

**TOTAL CHF 195'960.- TTC**

### 4. EAU POTABLE

#### 4.1 SITUATION ACTUELLE

Actuellement le secteur de la Place de la Gare est alimenté par une conduite ancienne, laquelle s'est notamment rompue le printemps dernier. Décision a donc été prise de la changer



#### 4.2 PROJET

La nouvelle conduite suivra le même tracé que la conduite existante. Cependant, la municipalité a décidé de faire installer une vanne « combi IV » laquelle permettra d'assurer l'alimentation de l'Hôtel Valrose en tout temps. En effet, avec ce système, il est possible d'alimenter ce bâtiment par l'est ou par l'ouest.

Le projet prévoit également le remplacement de la borne hydrante existante située à l'entrée de la Place de la Gare. La borne qui sera enlevée sera révisée et sera utilisée comme borne de secours.

#### 4.3 FINANCE

Le devis, établi par le bureau Miaz et Weisser se présente comme suit :

A. Terrassement	CHF 35'400.- TTC
B. Appareillage	CHF 30'900.- TTC
C. Transfert des prises particulières	CHF 18'200.- TTC
D. Honoraires	CHF 13'500.- TTC
<b>TOTAL</b>	<b><u>CHF 98'000.- TTC</u></b>

Selon la législation en vigueur, une partie de ces travaux, soit CHF 76'900.- peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'ECA<sup>1</sup>. Les démarches en ce sens ont été entreprises et la subvention sera connue ultérieurement.

#### 5. REVÊTEMENT

Les travaux de fouille et de remblayage figurent dans le devis établi par le bureau Miaz et Weisser (cf. point 4.3 lettre A).

Comme mentionné plus haut, un préavis vous sera présenté lors d'un prochain Conseil communal pour l'aménagement final de ce secteur.

<sup>1</sup> Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud

## 6. CRÉDIT TOTAL

Au vu de ce qui précède, la demande de crédit se présente comme suit :

Total mise en séparatif, y compris remise en état	CHF 195'960.-
Total de la conduite d'eau potable	CHF 98'000.-
<b>Total de la demande de crédit</b>	<b><u>CHF 293'960.-</u></b>

## 7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 13 septembre 2016*

- Vu** le préavis N° 13/2016
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- **D'autoriser** la municipalité à dépenser la somme de **CHF 293'960.-** pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en séparatif du secteur de la place de la Gare ;
- **D'accorder** à cet effet, un crédit de **CHF 98'000.-** pour le remplacement de la conduite d'eau potable, montant à prélever sur le fonds de réserve « eau » compte N°9280.03;
- **D'accorder** à cet effet, un crédit de CHF **195'960.-** pour la mise en séparatif, montant à prélever sur le fonds de réserve « égout » compte N° 9280.01

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 08 août 2016 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 13 septembre 2016.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

André Reichenbach Annick Lenoir



Délégué municipal :

- M. Maurin Schwitzguebel, municipal